



Contrat de location Ford Transit Custom Nugget

Geiser Automobiles loue à M. / Mme

Nom : Prénom :

Adresse : NPA/Lieu :

Tél. privé : Tél. portable :

Mail :

N° permis : Nbre de personne à bord :

Véhicule de location

Ford Transit Custom Nugget (WF01XTTG1NS53444)

Plaques : NE 181202

Montant de la location :

Période de la location :

Nombre de KM défini par le contrat :

Km de départ : Km d'arrivée :

Etat du véhicule au départ : Sans dégâts Propre Plein de carburant

Etat du véhicule à l'arrivée : Sans dégâts Propre Plein de carburant

Options possibles	Equipement accessoire	Equipement d'office
<input type="checkbox"/> Porte-vélo CHF 100.-/sem	<input type="checkbox"/> vaisselle & couverts <input type="checkbox"/> casserole & poêle <input type="checkbox"/> ustensiles de cuisine	rallonge prise CEE tuyau de douche enrouleur électrique tuyau d'eau marchepieds sardines entonnoir chaises et table barre pour store extérieur housse occultante pare-brise + fenêtres latérales gaz (1 bte)

Inventaire au retour du véhicule, en ordre

Prix de la location CHF

Prix des options de location CHF

Cautiion CHF

Total

Payé le :

Lieu & date : Signature du loueur :

Signature du client :

Ford Assistance : 0800 55 19 40

Geiser Automobiles : 032 864 90 10 / 079 417 18 39 ou 079 653 33 60

Conditions générales

Le tarif comprend :

- Une place de parc pour votre véhicule durant vos vacances (à vos risques)
- Assurance casco complète pour le véhicule de location (franchise 1'000.- par cas) = caution de départ
- Incendie, bris de glace, dégâts commis par le gibier sont assurés sans franchise.

Les objets personnels sont à assurer directement par le locataire auprès de son assurance privée.

Les frais de réparation à partir de CHF 50.- sont remboursés contre remise des quittances détaillées pour les réparations effectuées avec notre accord.

Ne sont pas inclus :

Nettoyage intérieur et extérieur

Carburant

Kilomètres supplémentaires

Contraventions

Les dommages dus à la négligence du locataire sont exclus de l'assurance

Assurance rapatriement des personnes

Assurance annulation

Conducteur :

Age minimum 23 ans. Permis de conduire pour véhicules jusqu'à 3.5 tonnes (cat. B) depuis au moins 2 ans.

Joindre au contrat une photocopie du permis. Le véhicule doit obligatoirement être conduit par une des personnes mentionnées dans ce contrat. Il est interdit d'effectuer des trajets contre rémunération, de louer le véhicule à d'autres personnes et de donner des cours de conduite.

Les personnes qui n'habitent pas en Suisse et n'ont pas un permis de séjour valable doivent nous fournir, pour une location, une copie de leur passeport.

Immobilisation :

Si pendant la durée de la location, un accident ou des ennuis mécaniques causent l'immobilisation du véhicule, le loueur est déchargé de toute responsabilité, et le locataire n'a droit à aucune prétention ou dédommagement.

Nous nous réservons le droit de procéder à des changements de véhicules sans préavis, pour des causes imprévues, telles que défauts, accidents, etc...

Accident :

Lors d'un accident, le locataire doit tout de suite aviser la police et nos bureaux. Il doit insister sur la délivrance d'un rapport de police. Le locataire ou le conducteur ne peut donner un aveu de faute, ni verbal, ni par écrit et remplir un constat européen d'accident (dans le vide poche).

Dégât inaperçu :

Si nous constatons un dégât caché ou inaperçu, après le bouclage du décompte de location, le loueur a le droit de régression sur celui qui l'a provoqué et le rend responsable.

For juridique :

Pour tout litige découlant du présent contrat, le for judiciaire se trouve au domicile du loueur. Le locataire déclare expressément qu'il se soumettra aux décisions du for juridique précité, en renonçant au for juridique de son domicile.

La caution de CHF 1'000.- doit être payée au plus tard le jour du départ.

Celle-ci couvre la franchise pour l'assurance casco. Elle ne fait pas partie du prix de la location (s'ajoute donc au tarif proprement dit) et sera remboursée lors de la restitution du véhicule, sous réserve de dégâts ou d'accident.

Le nettoyage intérieur du véhicule n'est pas compris dans le prix de la location. Le locataire s'engage à restituer le véhicule dans le même état que lors de la prise en charge, soit nettoyé et lavé.

Un supplément sera perçu lorsque l'intérieur du véhicule est jugé sale, lors du retour ou lorsque le nettoyage fait par le client est insuffisant, la facture sera faite en fonction du nombre d'heures nécessaires, si le nettoyage de la carrosserie n'est pas effectué, un forfait de CHF 200.- sera perçu.

La vaisselle est à rendre propre telle que lors du départ.

Il est interdit de fumer dans le véhicule loué.

Les animaux sont interdits sauf accord avec le loueur.

Le véhicule est remis avec le plein de carburant, et il doit être rendu avec le plein de carburant.

Tous ces prix s'entendent TVA incluse.

Signature du client :